

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
vendredi 18 septembre 1998
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. ABELIAN (Arménie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/53/SR.2
20 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

1. Le PRÉSIDENT dit qu'il souhaiterait commencer la séance à l'heure, mais que certains des documents devant être examinés ne sont pas prêts. La séance doit donc être suspendue jusqu'à ce que les documents soient disponibles.

La séance est suspendue à 10 heures; elle est reprise à 10 h 30.

ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. Le PRÉSIDENT, se référant à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, rappelle que celle-ci l'a modifié par sa résolution 52/163 et qu'en conséquence la Commission doit élire trois Vices-Présidents. Le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ont proposé, respectivement, d'élire M. Manlan Ahouou (Côte d'Ivoire), Mme Sharon Brennen-Haylock (Bahamas) et M. Miles Armitage (Australie) aux postes de vice-président. Constatant qu'il n'y a que trois candidatures pour trois postes, il considérera, s'il n'y a pas d'objection, que la Commission souhaite s'abstenir de voter au scrutin secret.

3. Il en est ainsi décidé.

4. M. Manlan Ahouou (Côte d'Ivoire), Mme Sharon Brennen-Haylock (Bahamas) et M. Miles Armitage (Australie) sont élus Vices-Présidents par acclamation.

5. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Asie a proposé d'élire M. Tamman Sulaiman (République arabe syrienne) au poste de rapporteur. En l'absence d'autres candidatures, il considérera, s'il n'y a pas d'objection, que la Commission souhaite s'abstenir de voter au scrutin secret.

6. Il en est ainsi décidé.

7. M. Tamman Sulaiman (République arabe syrienne) est élu Rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/53/250 et A/53/251; A/C.5/53/1; A/C.5/53/L.1 et L.2)

8. Le PRÉSIDENT dit que la documentation devant être examinée au cours de la séance vient tout juste d'être mise à la disposition des délégations et est sur le point d'être distribuée. Au nom de la Commission, il tient à signifier officiellement au Secrétaire général adjoint à la gestion et au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence qu'une telle situation est inacceptable.

9. Le Président signale qu'à sa 3e séance plénière l'Assemblée générale a accepté toutes les recommandations du Bureau relatives à l'organisation de la cinquante-troisième session (A/53/250). Il en rappelle quelques-unes: l'Assemblée doit suspendre la session le vendredi 11 décembre 1998 au plus tard et la Cinquième Commission doit avoir terminé ses travaux le vendredi 4 décembre 1998. Par mesure d'économie, les grandes commissions devront s'efforcer de ne pas prolonger les séances au-delà de 18 heures et de ne pas tenir de réunions le

week-end, et ces règles s'appliqueront également jusqu'à la fin de 1998 aux conférences et réunions inscrites au calendrier de l'Organisation. Pour que les séances des grandes commissions puissent commencer à l'heure, elles pourront être ouvertes sans que le quorum soit atteint, étant entendu que les articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ne seront pas durablement modifiés du fait de cet arrangement et que le quorum restera nécessaire pour l'adoption des décisions.

10. En ce qui concerne la documentation, et plus précisément la demande de nouveaux rapports, les États Membres et la Commission dans son ensemble devront faire preuve de modération, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution 48/264 et au paragraphe 32 de sa résolution 51/241. La Commission devra se borner à prendre note des rapports du Secrétaire général ou d'organes subsidiaires n'appelant pas une décision de l'Assemblée et ne devra ni en débattre, ni en faire l'objet d'une résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne l'ait expressément invitée à le faire. S'agissant du budget-programme, il faudrait fixer une date butoir, ne pouvant aller au-delà du 1er décembre, pour la présentation à la Commission de tous les projets de résolution ayant une incidence financière et la Commission devrait se donner pour règle qu'elle approuvera sans en débattre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives aux incidences financières des projets de résolution dès lors que celles-ci ne dépasseront pas 25 000 dollars pour un point donné. Des délais rigoureux devront être fixés pour la présentation des rapports d'organes subsidiaires devant être soumis à la Commission. Aucun organe - commission, conseil ou autre - ne devrait prendre de décision entraînant une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou des dépenses additionnelles sans avoir auparavant reçu et examiné un rapport du Secrétaire général exposant les incidences de la proposition sur le budget-programme. Enfin, la Commission est invitée à se reporter à la résolution 48/264, notamment aux dispositions mentionnant la possibilité de fondre certains points de l'ordre du jour et de n'en examiner certains que tous les deux ou trois ans.

11. Les questions renvoyées à la Commission sont énumérées dans une lettre que son président a reçue du Président de l'Assemblée générale (A/C.5/53/1) et dans le document A/53/252. Le programme de travail proposé (A/C.5/53/L.2) a été établi par le secrétariat de la Commission; celui-ci a consulté tous les administrateurs appelés à participer aux travaux et a tenu compte des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et de la date de parution des documents. L'état de la documentation pour la première partie de la cinquante-troisième session est présenté sous la cote A/C.5/53/L.1.

12. Ayant un programme de travail chargé, la Commission se doit d'utiliser de manière optimale le temps et les services de conférence qui lui sont alloués. À cette fin, le Président demande au Secrétariat d'indiquer, avant l'adoption de tout projet de proposition, s'il pourra respecter la règle des six semaines s'appliquant à la présentation des documents et, s'il estime que le temps ou les ressources lui manqueront, d'en informer la Commission. La ponctualité est importante et le Président a l'intention d'ouvrir toutes les séances à l'heure. Enfin, les délégations qui souhaiteront prendre la parole sur tel ou tel point de l'ordre du jour devront s'inscrire le plus rapidement possible sur la liste des orateurs.

13. M. SCHLESINGER (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, approuve pleinement le programme de travail proposé qui - il en prend note avec satisfaction - tient compte de la décision de la Commission de mener à bien pour le 15 octobre l'examen du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et prévoit que la Commission aura terminé ses travaux le 4 décembre. Il est apparu évident au cours de la partie principale de la cinquante-deuxième session que la Commission avait besoin de créer un climat de travail qui lui permette d'atteindre ses objectifs sans heurts et dans les délais impartis. L'Union européenne est résolue pour sa part à oeuvrer dans ce sens.

14. M. ATIYANTO (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle qu'en raison de retards dans la présentation des documents, la Commission a dû à plusieurs reprises reporter l'examen de questions importantes, ce qui est grave; il demande donc que la règle des six semaines soit respectée. Notant avec regret que la traduction de certains documents ne s'est pas améliorée, il invite le Secrétariat à tout mettre en oeuvre pour prendre les mesures correctives qui s'imposent. Le Secrétariat doit également veiller à affecter aux réunions de la Commission des interprètes connaissant bien la terminologie qui lui est propre. Enfin, l'orateur demande que le Groupe des 77 et la Chine bénéficient de services d'interprétation pour leurs réunions, vu l'importance de celles-ci pour le bon déroulement des travaux de la Commission.

15. Pour ce qui est du programme de travail proposé (A/C.5/53/L.2), la Commission aura amplement le temps de se pencher sur la gestion des ressources humaines puisqu'elle n'a pas à adopter de budget; elle devra, comme prévu, commencer l'examen des documents pertinents en octobre. Il est un certain nombre de questions importantes sur lesquelles la Commission devrait se prononcer au cours de la partie principale de la cinquante-troisième session : esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001, budget-programme de l'exercice 1998-1999, planification des programmes, personnel fourni à titre gracieux, compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, procédures d'achat et externalisation, Compte pour le développement, plan des conférences, mandat du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), Centre du commerce international CNUCED/OMC, rapports du Comité des commissaires aux comptes et régime commun. Il faudrait commencer l'examen de l'esquisse budgétaire pour 2000-2001 en octobre, plutôt qu'en novembre comme proposé dans le document A/C.5/53/L.2.

16. Le rapport du BSCI sur le Centre du commerce international (A/51/933) et les observations du Corps commun d'inspection à ce sujet (A/52/575) devraient être examinés le 29 octobre 1998 au titre du point 112, en même temps que d'autres rapports spécialisés du Bureau. Les dispositions administratives concernant le Centre (A/C.5/52/25 et 45) devraient être examinées séparément, également au titre du point 112.

17. Les fonctions du BSCI et ses procédures d'établissement de rapports, dont l'examen a été demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 13 de sa résolution 48/218 B, devraient être évaluées au cours de la partie principale de la session. La Commission devrait donc examiner le point 145 non pas en novembre mais en octobre et y consacrer davantage de séances qu'il n'est prévu dans le programme de travail proposé. Il n'y a pas lieu d'établir de lien avec d'autres organes de contrôle. L'orateur voudrait savoir comment il faut considérer les rapports du Secrétaire général sur les modifications du Règlement du personnel

et sur les restrictions imposées par les États Membres ayant pu entraver la capacité des fonctionnaires de s'acquitter de leurs fonctions. Enfin, les incidences des projets pilotes sur les pratiques et procédures budgétaires, le fonds d'avances de trésorerie et la budgétisation axée sur les résultats sont des questions qui devraient être examinées au titre du point 30 (réforme de l'Organisation) plutôt qu'au titre du point 112.

18. M. JAREMCSUK (Pologne) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

19. M. SIAL (Pakistan) souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dont il espère que les vues donneront lieu à l'établissement d'une version révisée du projet de programme de travail.

20. Les retards, au demeurant chroniques, avec lesquels paraissent les documents ont pris des proportions alarmantes. Le Secrétariat se doit de publier en premier lieu les rapports demandés par les organes délibérants; or, il fait paraître en priorité des rapports que ces organes n'ont pas demandés, au mépris des priorités arrêtées par les États Membres et des décisions de l'Assemblée générale. Il est de la plus haute importance, en particulier pour les délégations peu nombreuses, que la règle des six semaines soit pleinement respectée. Les retards anormaux que l'on peut observer sont peut-être imputables à la réduction des ressources humaines et financières dont disposent les départements organiques et les services de conférence. Le Secrétariat est invité à indiquer ce qu'il en est et les raisons qui font que les dispositions des paragraphes 24 et 25 de la résolution 52/214 B ne sont pas toujours respectées et que les résolutions de l'Assemblée générale tardent à paraître, que ce soit sur papier ou sous forme électronique sur le système à disques optiques.

21. Il faudrait une meilleure coordination entre le secrétariat de la Commission et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les rapports de ce dernier sur des questions prioritaires telles que l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2000-2001 pourraient ainsi paraître à temps. Les rapports du Secrétaire général et du Comité du programme et de la coordination sur l'esquisse sont déjà disponibles.

22. M. MOKTEFI (Algérie) partage les vues et les préoccupations exprimées par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

23. M. KABIR (Bangladesh) s'associe également à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il espère que le Bureau continuera de se montrer ouvert aux suggestions concernant l'organisation des travaux de la Commission.

24. M. WATANABE (Japon) souscrit pleinement aux observations du Président relatives à la ponctualité et à l'état de la documentation. Sa délégation a souvent fait observer qu'au lieu de débattre des moyens d'améliorer ses méthodes de travail, la Commission ferait mieux de passer à l'action. Le Japon pourrait sans difficulté approuver le programme de travail proposé mais estime préférable qu'il soit révisé par le secrétariat pour tenir compte des vues des États Membres. Il importe pour le bon fonctionnement de la Commission de trouver le juste équilibre entre une nécessaire souplesse et une tout aussi nécessaire discipline.

25. Mme ACHOURI (Tunisie) s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le représentant du Pakistan, notamment en ce qui concerne les retards désormais rituels dans la parution des documents. Elle invite le Secrétariat à établir un programme de travail révisé tenant compte des suggestions du Groupe. Comme le Président, sa délégation attache beaucoup d'importance aux débats de la Commission et souhaite que celle-ci respecte l'échéance fixée pour la fin de ses travaux. La Commission doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour régler les questions majeures dont elle est saisie et doit prendre davantage de décisions par consensus si elle veut dissiper la réputation peu enviable que l'on commence à lui faire.

26. M. MEDINA (Maroc) partage les vues exprimées par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation souhaite vivement que la Commission respecte la date butoir du 4 décembre et espère que le Bureau et le secrétariat feront tout ce qui est en leur pouvoir pour appliquer les recommandations figurant au paragraphe 12 du document A/53/250.

27. Mme BUERGO RODRÍGUEZ (Cuba) approuve les observations du Président concernant la ponctualité et les délais de présentation des documents. Elle s'associe aux déclarations des représentants de l'Indonésie, du Pakistan et de la Tunisie relatives aux méthodes de travail de la Commission. Le programme de travail étant chargé, il faudrait que le programme révisé fasse mieux ressortir les questions qui devront être abordées dans le cadre du point 113 (budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999). L'intervenante aimerait savoir de quels documents la Commission disposera pour l'examen du rapport du Secrétaire général sur les économies réalisées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (A/52/898).

28. M. DARWISH (Égypte) souscrit aux déclarations du Président et du représentant de l'Indonésie concernant la nécessité de respecter les horaires des séances et d'utiliser au mieux les services de conférence.

29. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a commencé ses travaux le 1er septembre et a mené à bien l'examen d'une dizaine de rapports, dont certains concernaient d'autres organes que la Commission.

30. Le rapport du Comité consultatif sur le compte d'appui devrait être prêt au moment où la Commission commencera ses travaux de fond, de même que les observations du Comité sur le rapport du Secrétaire général relatif au Compte pour le développement (A/52/1009).

31. Le rapport du Secrétaire général sur les économies réalisées par la CNUCED (A/52/898) a été établi après consultation du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED, dont les conclusions ont été incorporées au rapport dans un appendice. Le Comité consultatif présentera son propre rapport sur la question en temps opportun.

32. Le Comité consultatif s'apprête à examiner le rapport du Secrétaire général sur les arrangements administratifs concernant le Centre du commerce international conclus avec l'OMC (A/C.5/52/45). Il a terminé l'examen de deux rapports sur le personnel fourni à titre gracieux et a l'intention de consacrer

la semaine à venir à l'examen des rapports du Comité des commissaires aux comptes, en tenant à cette occasion des consultations avec le Comité des opérations de vérification des comptes et les représentants du Secrétaire général. Il abordera le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/53/220) lorsque le Secrétariat sera en mesure de lui communiquer les données les plus récentes sur les taux de change et d'inflation.

33. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission), répondant au représentant de l'Indonésie, rappelle qu'au paragraphe 5 de sa résolution 51/227, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accorder une attention particulière aux restrictions imposées par les États Membres, qui peuvent entraver la capacité des fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées et organismes apparentés de s'acquitter de leurs fonctions, et de lui faire rapport à sa cinquante-troisième session. Il n'y a à son avis aucune raison pour que les documents A/51/933 et A/52/575 ne puissent pas être examinés le 29 octobre. Les rapports du Secrétaire général sur un fonds d'avances de trésorerie et sur un système de budgétisation axée sur les résultats pourraient effectivement être examinés également au titre du point 30.

34. M. ATIYANTO (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a pris note des explications du Secrétaire. La Commission devrait réserver une plage de temps importante à l'examen de la gestion des ressources humaines et des questions de personnel au cours de la cinquante-troisième session. Le représentant de l'Indonésie note avec satisfaction que les rapports sur un fonds d'avances de trésorerie et un système de budgétisation axée sur les résultats pourront être examinés aussi bien au titre du point 30 que du point 112. Il espère que tous ces points retiendront l'attention du Bureau.

35. M. SIAL (Pakistan) rappelle que dans sa résolution A/52/235 (par. 4 et 6), l'Assemblée générale a demandé deux rapports au Secrétaire général. Si l'un d'eux est disponible (A/52/1009), l'autre (A/53/374) n'a toujours pas été publié alors qu'il aurait dû l'être le 31 juillet au plus tard et que sa parution avait été annoncée pour le 16 septembre. Il espère que le Comité consultatif, auquel sa délégation rend hommage pour le travail accompli, sera en mesure de faire connaître sa position sur ce document.

36. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a reçu un exemplaire préliminaire du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du Compte pour le développement (A/53/374), mais trop tard pour pouvoir le commenter en même temps que le document A/52/1009. Toutefois, si la Commission y tient, il établira un rapport sur ce document.

37. Le PRÉSIDENT dit que la Commission garde, bien entendu, la maîtrise de son programme de travail et que le Bureau se réunira pour examiner un programme de travail révisé.

38. Étant entendu que la version révisée du programme de travail sera présentée à la Commission en octobre, le Président voudrait savoir si celle-ci est prête à adopter le programme de travail proposé, tel qu'oralement modifié.

39. M. ATIYANTO (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime qu'il serait préférable dans ces conditions que la Commission prenne note du programme de travail.

40. Le PRÉSIDENT propose que la Commission suive la recommandation faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

41. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 45.